



**Cellule académique lutte contre le harcèlement**

Affaire suivie par :

Thierry LAVIGNE

Anne-Frédérique LEMONNIER

Référents académiques « harcèlement »

Tél : 05 57 57 38 71

Mél : [anne-frede.lemonnier@ac-bordeaux.fr](mailto:anne-frede.lemonnier@ac-bordeaux.fr)

Bordeaux, le 7 décembre 2020

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les IEN et chefs d'établissement

S/C de Messieurs les IA-DASEN

Objet : Campagne académique du prix "Non au harcèlement" 2020-2021

Chaque année, le prix « Non au harcèlement » offre aux élèves et aux équipes pédagogiques et éducatives l'opportunité de débattre en classe de la problématique du harcèlement et du cyber harcèlement, afin de mieux cerner les enjeux, et ainsi, de prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences.

**Pour participer**, les élèves doivent envoyer la production réalisée en groupe ainsi que leur projet au **réfèrent harcèlement de leur académie**. Un jury académique remettra un prix « coup de cœur académique » d'une valeur de 1 000 euros, financé par la Mutuelle Assurance Education (MAE), et sélectionnera les nominés pour le jury national. Les « coups de cœur académiques » sont éligibles pour concourir à la phase nationale du prix sous condition de sélection par le jury académique.

**Pour la septième édition, le concours se décline en trois rubriques :**

- **Six prix « non au harcèlement », répartis par cycle/âge et type de support**
  - Deux prix école élémentaire, affiche et vidéo, accessible dès la classe de CP
  - Deux prix collège, affiche et vidéo
  - Deux prix lycée (classe de seconde à terminale), affiche et vidéo
- **Deux prix spéciaux « harcèlement sexiste et sexuel », collège et lycée**
- **Un prix « cyber », toutes catégories et âges confondus**

Les modalités de participation sont disponibles sur EDUSCOL. Afin de présenter un dossier qui réponde pleinement aux critères de sélection, Il est essentiel de les consulter via le lien ci-après :

<https://eduscol.education.fr/2052/prix-non-au-harcelement>

Au regard des dates des vacances de février pour la zone A, l'académie de Bordeaux acceptera les dossiers de participation jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2021 délai de rigueur.

**Attention !** Cette année, les établissements devront faire parvenir aux référents académiques l'ensemble des éléments de leur dossier via filesender uniquement par le biais de l'adresse académique suivante : [prix.nah2021@ac-bordeaux.fr](mailto:prix.nah2021@ac-bordeaux.fr)

**Aucun envoi postal ne sera pris en compte.**

Le jury académique se réunira le 16 mars. Chaque établissement participant recevra un courrier l'informant des résultats de la sélection académique.

Les référents départementaux et les référents académiques restent à votre disposition pour accompagner votre participation au concours et vous remercient de votre engagement.